



LEMANIA FIDUCIAIRE

Finance - Controlling - Fiscalité

Laurent BOYER
Expert Comptable

% Switch Vibration
Route de Thonon, 152 C
1222 VESENAZ (GE)
CHE-271.152.759
(+41) 78 310 33 47
laurent.boyer@lemania-fidu.ch

Révision Contractuelle & Légale - Analyse des risques & orientation de la mission, analogie pour les PME/TPE/ETI

Principes "de base" (**très fortement résumés ...**) distinguant une Activité opérationnelle de Conseil (Révision des comptes annuels, analyses de gestion & finance) et une Activité de Conformité (Révision Légale CH / Commissariat aux Comptes FRA)

(EC) Révision Contractuelle	(CAC & RL) Révision Légale
Mission de présentation des comptes annuels (Tenue / Supervision/Examen limité) ; Audit Contractuel (Externe)	Mission de Révision Légale (Audit Légal)
Obligation de Moyens (tout mettre en oeuvre pour la conformation aux Lois et Règlements & le conseil au client)	Obligation de Moyens (tout mettre en oeuvre pour exprimer une opinion raisonnable)
Attestation du respect des normes & principes comptables & application normes IFRS / SWISS GAAP / Application de la Loi LAB (LBA en Suisse) Etablissement des comptes annuels, conseils sur la gestion de l'entité (social, finance, conformité, gestion,) Conformation avec les obligations comptables/fiscales/sociales/juridiques, Travaux juridiques connexes	Opinion sur la sincérité, régularité, concordance, prévention des difficultés, révélation à la Justice Examen des procédures (classiques & alternatives) Etablissement d'un rapport avec certification (sans / avec réserves) voire absence de certification + révélation à la Justice Examen de l'application correcte des Lois & règlements applicables (notamment les procédures LAB / LBA) Audit sur des domaines connexes (informatique notamment) => le CAC / RL décide de toute
Base => établir les comptes annuels + déclarations fiscales & sociales pour créer ensuite du Conseil pour le client (tous domaines connexes)	Base => donner une opinion et garantir aux tiers que l'info publiée est sincère Permet aux tiers d'avoir une assurance certaine alors qu'ils n'ont pas accès aux infos internes & confidentielles (le CAC y a eu accès et en contrôle la conformité) Conseil interdit
Mission "de base" + missions complémentaires déterminées entre le Client et l'EC, en respect des Lois & Règlements (et de l'OECA en FRA, et des travaux d'EXPERTSuisse en CH)	Mission "de base" + missions complémentaires Normées
Résumé => j'assiste le Client pour qu'il se conforme aux Lois & Règlements, j'établis ses comptes annuels, je le conseille J'interviens au profit de mon Client : mon but est de maximiser l'efficacité des moyens qu'il a mis en oeuvre et de l'assister pour gérer au mieux. L'info des Tiers n'est pas une priorité	Résumé => je détermine ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, j'en informe l'entité par mon rapport (si ce n'est pas trop grave) voire l'Autorité Judiciaire (si ça l'est) Je dois apporter aux Tiers des informations auxquelles ils n'auraient pas accès, de par mon Rapport (j'ai accès aux infos confidentielles, j'établis un rapport sur ces infos) pour sécuriser l'image qu'ils ont de l'entité
Typiquement => j'ai une pièce comptable en ma	Typiquement => j'ai une pièce en ma

possession, je vérifie sa base contractuelle, je vérifie que son établissement est conforme aux Lois & Règlements, je la comptabilise (ou vérifie sa comptabilisation), je vérifie la cohérence comptable & fiscale & sociale & juridique, je détermine son impact sur les comptes annuels, je conseille le client	possession, je vérifie sa base contractuelle, la cohérence et l'effectivité des procédures de contrôle sur cette pièce, je signale les dysfonctionnements (risque de falsification, d'usurpation d'identité, mauvaise imputation, ...), j'identifie parfois un système de fraude, je vérifie sa comptabilisation et son traitement (fiscal social juridique), je détermine son impact sur mon opinion à venir,
Tutelle => (FRA) Ministère de l'Economie et des Finances (CH) => Non règlementée, Organisme Professionnel EXPERTsuisse organisant la Profession & les formations	Tutelle => (FRA) Ministère de la Justice & H3C & CNCC (CH) Autorité Fédérale ASR rattachée au Département fédéral de justice et police (DFJP)

Pour résumer ce n'est pas du tout le même métier.

L'EC "chasse" les optimisations possibles et raisonnables (en termes de risques) => AU PROFIT (PRINCIPAL) DU CLIENT

Le CAC/RL "chasse" les non-conformités qui mettent en danger l'avenir de l'entité et les Tiers => AU PROFIT (PRINCIPAL) DES TIERS

Mais pourtant, ces deux modes d'exercice se rejoignent sur les RISQUES qui sont multiples et dont l'impact est désormais toujours significatif (que ce soit pour le CLIENT mais aussi pour les EC/CAC/RL).

La **CARTOGRAPHIE DES RISQUES** est aussi applicable pour les EC/CAC/RL, mais pas dans la même optique :

- EC => post-cartographie, on détermine le périmètre de la mission (étendue des diligences) notamment quant au respect de la LAB/LBA
- CAC/RL => post-cartographie, on détermine le plan de mission (contrôle classique des Cycles + Cycle choisi pour le contrôle annuel approfondi tournant + sujets spécifiques de concentration des contrôles)

Cette CARTOGRAPHIE DES RISQUES est utile à 2 sujets primordiaux :

- contribuer à cerner les points significatifs pour leur consacrer une volumétrie cohérente et nécessaire à la conclusion des travaux / émission d'une opinion raisonnable
- prouver, en cas de sinistre, que l'on a réalisé la mission avec les diligences nécessaires / ciblées / correctement dimensionnées (et cohérentes avec l'obligation de moyens)

Dès lors, on peut établir une Analogie entre la Mission de l'EC / CAC / RL et la Compliance des PME/PME/ETI :

1. Risques liés à l'acceptation et au maintien du dossier

- Indépendance et incompatibilités
- Compétence disponible en cabinet pour le secteur d'activité du client
- Risque de réputation du client (probité, historique judiciaire, secteur sensible)
- Honoraires et risque de dépendance économique excessive vis-à-vis d'un client

PME/TPE/ETI => Ces thèmes sont quotidiennement applicables et sont même usuellement la source de difficultés (nombre de ces entreprises se retrouvent victimes collatérales de sociétés + importantes qui les emportent souvent dans leurs propres difficultés)

2. Risques comptables et techniques

- Complexité des opérations (consolidation, opérations exceptionnelles, instruments financiers)
- Estimations comptables sensibles (provisions, dépréciations, valorisation des stocks)
- Changement de méthode comptable ou de référentiel
- Qualité et fiabilité des pièces justificatives transmises par le client

PME/TPE/ETI => Au niveau des risques techniques, les changements de méthode intempestifs / mal maîtrisés génèrent d'importante non-conformités qui causent fréquemment un Déréférencement (cf exemple du CERN qui blackliste pour une période illimitée les sous-traitants ayant causé des non-conformités significatives)

3. Risques fiscaux

- Risque de redressement (positions fiscales incertaines, montages d'optimisation)
- Respect des obligations déclaratives et délais (liasse fiscale, TVA, CVAE...)
- Risque de requalification (abus de droit, acte anormal de gestion)

PME/TPE/ETI => Le respect déclaratif, notamment au sujet des non-conformités & dépassements de délais & problèmes sanitaires (bactéries, virus, ...) génère de graves problèmes au niveau d'une production mutualisée : je n'informe pas (ou partiellement) de mes difficultés, j'impacte par mon inconséquence mes partenaires qui ne pourront pas respecter les délais contractuels, alors qu'ils auraient pu mettre en place des procédures alternatives.

4. Risques sociaux

- Conformité du bulletin de paie et des cotisations sociales
- Application correcte des conventions collectives
- Risque prud'homal et provisions associées

PME/TPE/ETI => Le respect déclaratif et procédural en matière sociale génère deux risques significatifs voire létaux : redressement amendes et pénalités (court terme), condamnations pénales (accidents de travail, non respect des Conventions collectives, ...), non couverture par les assurances (non respect des termes contractuels)

5. Risques liés au système d'information et aux outils

- Fiabilité et sécurité du logiciel comptable (surtout en cas de saisie déléguée au client ou d'échanges de flux automatisés)
- Risque cyber sur les données transmises (données bancaires, fiches de paie — cf. la note DGFIP/FICOBA)
- Qualité de la piste d'audit informatique

PME/TPE/ETI => pertes de données, altération (malveillante ou par négligence), Hacking, incapacité à pouvoir restaurer des données anciennes, travail à distance sur des Cloud non sécurisés et sur des machines personnelles, duplication de comptes lors de navigation via des réseaux Wifi publics,

6. Risques de fraude et de blanchiment

- Vigilance LCB-FT (obligation de déclaration de soupçon à TRACFIN, propre à la profession)
- Risque de fraude interne chez le client (détournements, écritures manuelles atypiques)
- Bénéficiaires effectifs mal identifiés

PME/TPE/ETI => elles doivent être correctement informées sur les obligations de surveillance liées à leur activité (périmètre et contraintes réévalués fréquemment), elles doivent aussi connaître et comprendre les exigences LAB/LBA applicables aux professionnels qui sont en rapport avec l'entité (l'EC, le Banquier, le Notaire, l'Avocat, les Douanes, l'agent immobilier, le conseiller financier, ...), elles doivent apprendre à mieux communiquer (et présenter leurs activités) avec ces Professionnels pour limiter les incohérences et incompréhensions générant des suspicions (qui sont donc déclarables)

7. Risques de gouvernance et d'organisation du client

- Séparation des tâches insuffisante (structure souvent réduite en TPE/PME)
- Dépendance à une personne clé (dirigeant unique cumulant les fonctions)
- Qualité du dialogue avec les organes de décision

PME/TPE/ETI => principalement, la dépendance à une personne clé génère quotidiennement des difficultés significative.

Exemple : mon entité fonctionne très bien et génère une rentabilité importante parce que j'ai un contrat de prestations très rémunérateur avec plusieurs clients mais, pour chacun de ces clients, le décideur et signataire est une personne que je connais depuis longtemps et avec qui j'ai une relation de "copain" => QUID de ces relations post-départ à la retraite, rachat par un groupe

8. Risques juridiques et contractuels

- Conformité de la lettre de mission (périmètre, limites de responsabilité)
- Respect du secret professionnel et du RGPD sur les données clients
- Évolution du statut juridique du client (transformation, cession, restructuration)

PME/TPE/ETI => elles gèrent souvent insuffisamment la rédaction contractuelle (modèles obsolètes, copiés sur le Web, non mis à jour ou relus périodiquement, ...) et pêchent souvent du coup, quand la relation se déplace sur le domaine juridique / judiciaire

9. Risques de continuité d'exploitation

- Difficultés de trésorerie, retards de paiement fournisseurs/URSSAF
- Déclenchement éventuel de la procédure d'alerte (obligation propre à l'expert-comptable dans certains cas, distincte de celle du CAC)

PME/TPE/ETI => combien ont-elles été capables de déterminer le point de cessation des paiements et d'agir en conséquence (restructuration, dissolution anticipée, rachat, déclaration au Tribunal, ...), ou d'interagir avec les partenaires (restructuration de la dette, renégociation dettes fiscales et sociales, gestion en partenariat avec Office des Poursuites)

10. Risques réputationnels et de responsabilité professionnelle

- Exposition en cas de manquement identifié a posteriori (responsabilité civile professionnelle)
- Image du cabinet en cas de manquement déontologique

PME/TPE/ETI => je m'intéresse peu à la réputation de mon client et je prends de face la dégradation de celui-ci (voire les scandales) ; je n'anticipe pas un grave problème me concernant et altérant mon image (problèmes bactériologiques, harcèlement, discrimination) et je n'ai souvent d'autre choix que de changer le nom de l'entité car je n'arrive pas à limiter l'impact de ces problèmes